

Procès-verbal de soutenance Mémoire de master MEEF

Partie à remplir par le fonctionnaire-stagiaire, ou étudiant

| | | |
|--|--|---------------|
| Mention : | Parcours: | Site : |
| Auteur (Nom, Prénom, éventuellement option ou groupe) : | | |
| Éventuel co-auteur : | | |
| Intitulé : | | |
| <input type="checkbox"/> Travail individuel | <input type="checkbox"/> Travail collectif | |
| Résumé : | | |
| Mots clés : | | |
| Autorisation de mise en ligne du mémoire | | |
| <i>Je soussigné(e),</i> | | |
| NOM : Prénom..... | | |
| <i>Autorise l'INSPE Académie de Montpellier ou les composantes partenaires à mettre en ligne mon mémoire de Master soutenu en 20.. sur le site http://dumas.ccsd.cnrs.fr ou sur le site de l'INSPE https://inspe-academiedemontpellier.fr/. Je sais que cette mise en ligne n'est pas systématique et est laissée à la libre appréciation du jury.</i> | | |
| Fait à, le | | |
| Signature de l'étudiant | | |

Rappel du nom du fonctionnaire-stagiaire, ou étudiant:

Partie à remplir par le jury

Directeur de mémoire :

Nom, Prénom, Statut (PREC-PRCE-PRAG-MCF-PU) :

Éventuel co-Directeur de mémoire (nom, prénom, statut) :

Composition du jury de soutenance :

Nom / Prénom / Statut :

Nom / Prénom/ Statut :

Nom / Prénom/ Statut :

Président du jury :

Nous soussignés, membres du jury, déclarons que l'étudiant désigné ci-dessus a soutenu son mémoire de deuxième année de master et obtenu la note suivante

/ 20 en session

Appréciation du jury (sur l'écrit et sur l'oral)

Mise en ligne du mémoire :

Favorable

Défavorable

A

Le

Signature du président

Signature du directeur de mémoire (et codirecteur):

Utilisation du PV dans le premier degré :

Le fonctionnaire-stagiaire, ou étudiant, complète la page 1 de ce document et le transmet au responsable de site, directeur des études au format doc. Le directeur des études le transmet à son tour au directeur de mémoire. Celui-ci apporte ce document le jour de la soutenance pour qu'il soit complété par les membres du jury. A l'issue de la soutenance, il est transmis complété au responsable de site, directeur des études.

Dans le cas des fonctionnaires stagiaires, ce document est joint au dossier de titularisation.

Utilisation du PV dans le second degré :

Le fonctionnaire-stagiaire, ou étudiant, complète la page 1 de ce document et l'envoie à son directeur de mémoire au format doc. Le directeur de mémoire apporte ce document le jour de la soutenance pour qu'il soit complété par les membres du jury. A l'issue de la soutenance, il est transmis au responsable de l'UE liée au mémoire et/ou au responsable du parcours, pour être consulté en jury préparatoire, afin de proposer un avis au directeur de l'INSPE.

A l'issue du jury préparatoire, le responsable de parcours le transmet à la direction de l'INSPE, pour le jury de mention. Il faut envoyer une version scannée à <marguerite.taule@umontpellier.fr> et <louise.nyssen@umontpellier.fr>.

Dans le cas des fonctionnaires stagiaires, ce document est joint au dossier de titularisation.

Note relative à la mise en ligne du mémoire

Des mémoires sélectionnés pour leur excellente qualité et pour leur intérêt relatif à certains aspects de l'écrit seront mis en ligne sur le site <http://dumas.ccsd.cnrs.fr> ou le site de l'INSPE <https://inspe-academiedemontpellier.fr/>. Les mémoires retenus pourront servir de ressources aux futurs étudiants, formateurs et chercheurs pour les différents travaux de recherche proposés dans le Master MEF, non comme modèles, mais comme documents à questionner et pouvant nourrir la communauté sur les différents aspects du travail de recherche (thèmes d'étude, problématique, bibliographie, méthodologie, analyse de données, développement des résultats).

Pour qu'un mémoire soit sélectionné, le jury doit donner un avis positif en précisant la raison de cette mise en ligne. Le mémoire doit avoir une note excellente. Le jury assortira ainsi le PV d'un commentaire sur les aspects spécifiquement écrits, totalement indépendants de la soutenance, justifiant le caractère favorable de la mise en ligne. La décision s'appuie sur les objectifs du mémoire et les critères d'évaluation suivants :

- *L'originalité de la thématique,*
- *L'intérêt et la précision de la problématique,*
- *L'ancrage théorique,*
- *Une exploration intéressante des sources bibliographiques,*
- *La pertinence du recueil des données,*
- *Un traitement remarquable des données,*
- *La profondeur de l'analyse,*
- *La rigueur du raisonnement,*
- *L'articulation entre référents théoriques et expérimentation,*
- *... ou tout autre élément faisant de ce mémoire une production de qualité au moins sur certains plans.*

Enfin, quels que soient les critères qui motivent la mise en ligne, l'écrit doit présenter une très bonne qualité rédactionnelle et être conforme aux critères scientifiques et de respect des droits d'auteur (structuration du texte, résumé, style, citations, bibliographie, non publication de données confidentielles, photos de personnes floutées, ...).

Dans le cas d'un avis favorable, le jury fera signer aux étudiants (un par étudiant en cas de binôme) l'autorisation de mise en ligne du mémoire et cochera la case prévue sur le PV de soutenance.

Il s'agit d'un enjeu important que doivent saisir les formateurs en participant ainsi à la mise en vitrine même de l'INSPE Académie de Montpellier et de sa capacité à produire, gérer et capitaliser la réflexion de ses étudiants.